



2024 46

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

OBJET : TARIFS DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2024-2025 (tarifs de base et tarifs hors délai) et propose une augmentation de 10 centimes par tarif, compte-tenu de la conjoncture actuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la grille tarifaire comme suit pour la rentrée scolaire 2023-2024 :

Catégorie	TARIF DE BASE	TARIF POUR 3 ENFANTS INSCRITS A L'ECOLE
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,70	3.10
<i>Tarifs hors délais</i>	5,70	5.10
Parents non résidant sur la commune	4,70	3,90
<i>Tarifs hors délais</i>	6,70	5,90

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 13/05/2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Thierry SOLEILHAC